



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Peut-on donner à un élève du primaire des devoirs à faire à la maison ?

Vérfié le 06 mars 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Oui. Toutefois, un enseignant ne peut pas donner à ses élèves un travail écrit à faire en dehors de la classe.

Les devoirs à faire à la maison peuvent être :

- un travail oral (lecture ou recherche par exemple),
- ou des leçons à apprendre.

Pour en savoir plus

- Les parents à l'école [↗ \(http://www.education.gouv.fr/cid50506/les-parents-a-l-ecole.html\)](http://www.education.gouv.fr/cid50506/les-parents-a-l-ecole.html)
Ministère chargé de l'éducation

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires



[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0